Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260917-2026_7_2-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

10 septembre 2026

En exercice : 19
Présents : 13

Votants : 18

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, *Adjoints* ;

Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, *Conseillers municipaux* ;

Représentés : Mme JEGO Anne-Marie par M. CAGNARD Hervé
M. HUET Pascal par M. HUET Guénhaël
Mme HERVE Nadia par Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise
M JEANNOT Mathieu par M. BEGKOYIAN Pierre
Mme LE COTILLEC Clémence par Mme CAREL Nicole

Absents : M. BERTRAND Romain

Secrétaire de séance : Mme CAREL Nicole

n° 2026-7-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026 à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2026, sans observation.

La secrétaire de séance
Nicole CAREL

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)